



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3455 de Monsieur le Député Gusty Graas**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Graas.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3455 de Monsieur le Député Gusty Graas**

J'ai bien pris connaissance d'un mouvement tendant à une « démasculinisation » de la langue française : dans une tribune publique, 314 professeurs et universitaires français ont en effet affirmé leur refus de perpétuer la règle qu'en matière d'accords, « le masculin l'emporte sur le féminin », ceci aux motifs que la règle serait récente dans l'histoire de la langue française, qu'elle ne serait « pas linguistique mais politique », et qu'elle serait propre à induire « des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes ».

Sans vouloir me prononcer sur le bien-fondé des arguments avancés, je note que ce mouvement, même s'il a réussi à capter l'attention des médias, est largement minoritaire au sein de la communauté des enseignants de français de l'Hexagone, et – pour autant que je puisse en juger – inexistant au Luxembourg. Par ailleurs, à défaut d'une instance nationale en la matière, le Luxembourg a coutume de se rallier aux préceptes de l'Académie française dans toutes les questions ayant trait à la langue française. Or, dans une récente déclaration, l'Académie s'est prononcée à l'unanimité de ses membres contre « l'écriture dite inclusive », argumentant que « la démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit, aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité »<sup>1</sup>. Partant, je n'envisage pas l'introduction de nouvelles règles de grammaire au Luxembourg.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

<sup>1</sup> Déclaration de l'académie française, séance du 26 octobre 2017 (<http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>).